

## Bush franchit un pas de plus vers un Etat d'exception !

En faisant adopter, le 28 septembre, par le Sénat et la Chambre des représentants, à 45 jours des élections législatives, la loi sur la détention et le jugement des prisonniers de la « guerre antiterroriste », Bush vient de frapper fort un nouveau coup contre l'Etat de droit américain ! D'ores et déjà on peut dire que son passage au pouvoir aura « bougé les lignes » en particulier sur le droit !

L'habeas corpus, un droit vieux de 7 siècles, qui permet de contester toute détention préventive devant un juge, est suspendu pour les étrangers suspectés de terrorisme. Une première en un siècle et demi pour le Congrès américain qui, en matière de justice, n'avait jamais introduit de discrimination entre les citoyens et les étrangers.

La loi définit les suspects arrêtés : « d'ennemis combattants illégaux », passibles de « commissions militaires ». L'avocat de l'accusé est un militaire. Il peut prendre connaissance des preuves retenues contre son « client » mais le ministre de la Défense et l'attorney général peuvent toujours demander des « exceptions ».

Bush avait « reconnu » publiquement au cours de l'été, l'utilisation de méthodes « alternatives », qui de fait s'apparentent à de la torture, -les photos d'Abou Graib ne sont pas loin-, il les fait légaliser à présent ! Il a désormais de par la loi « l'autorité d'interpréter le sens et l'application des conventions de Genève » .

Le débat parlementaire concernant la torture et les prisons secrètes de la CIA a tourné court. Les oppositions à Bush, républicaines ou démocrates, n'existent pas. C'était vrai en 2004, avec Kerry, qui n'avait jamais fait le poids face à Bush, cela reste vrai 2 ans après.

Le risque de nouveau fascisme qui vient du sommet de l'Etat US est toujours là, malgré les difficultés du bushisme sur les différents fronts, Irak, Iran, Afghanistan, Liban,... Il ne faut pas compter sur les prétendus contre-pouvoirs officiels (Congrès...) pour s'y opposer. La société civile américaine doit le savoir désormais !